

# SPORTS

sport.union@sonapresse.com

## Montauban FC opposée à Brest en 16e de finale



Photo: DR

L'équipe de Brest accueillera une autre formation de Ligue 2, Montauban FC en 16e de finale de la coupe de France.

LE tirage au sort des 16es de finale de la coupe de France féminine, marqué par l'entrée en lice des clubs de L1, s'est déroulé mercredi 18 décembre à Paris. Le Stade Brestois de Winie Mapangou reçoit, le 12 janvier 2020 Montauban, une autre formation de Ligue 2.

Prosper Sax NZE BEKALE  
Libreville/Gabon

### COUPE-DE-FRANCE-FEMININE.

LE tirage au sort des 16es de finale de la coupe de France féminine a été effectué mercredi 18 décembre dernier. Les partenaires de Winie Mapangou du Stade Brestois retrouveront la formation de Montauban FC à ce stade de la compétition. Les deux équipes se connaissent plutôt bien, dans la mesure où elles évoluent toutes en Ligue 2, groupe A. Les filles de Brest, actuellement 4e de Ligue 2, comptent un point d'avance sur leurs homologues de Montauban FC (5e, 18 points). Mais il y a un petit avantage à mettre au crédit des filles de Montauban FC. En effet, en championnat, lors de la 2e journée, elles avaient battu Brest à domicile sur le score de 5 buts à 3. " Je pense que c'est un bon tirage pour les deux clubs. Ce sont deux équipes qui se connaissent bien, puisque nous sommes dans un même groupe, en Ligue 2. Une formation à prendre au sérieux, même si nous allons jouer chez nous, pour nous avoir battus au match aller. Ce sera une opposition au goût de revanche de notre côté avant de nous retrouver en championnat pour la manche retour. On espère passer ces 16e de finale pour affronter au prochain tour un club de Ligue 1. Mais on va d'abord tout faire pour passer ce tour pour rêver d'une confrontation contre un club de Ligue 1," nous a confié notre compatriote Winie Mapangou.

## Brèves

Par J.F.M

### MATCH AMICAL : CF MOUNANA-AO CMS (0-0)

LES équipes du CF Mounana et l'AO CMS, qui préparent toujours le National-Foot, édition 2019-2020, ont disputé une rencontre amicale samedi dernier au stade de l'Institut national de la jeunesse et des sports (INJS). C'est sur un score vierge (0-0), lors d'une partie insipide, que les deux équipes se sont séparées.

### MICHEL ONOUIET À L'USB POUR UNE SAISON



L'attaquant Michel Onouiet ne portera plus la tunique de la formation de l'AO CMS au cours de cette saison 2019-2020. Il vient de s'engager pour une saison avec l'Union sportive de Bitam (USB). L'information nous a été communiquée par un membre du club bitamois.



CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE

**DIRECTION GENERALE**

**COMMUNIQUE A L'ATTENTION DES EMPLOYEURS DEBITEURS**

Compte tenu du contexte économique actuel et au regard des difficultés financières que rencontrent plusieurs entreprises, la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, conformément à la **résolution n°3 de son conseil d'Administration du 07 Novembre 2017, initié du 11 Novembre 2019 au 10 Février 2020**, en faveur des employeurs qui lui sont redevables, des mesures exceptionnelles d'abattement selon les modalités suivantes :

- Pour les entreprises dont la dette est supérieure ou égale à 100 millions de FCFA : abattement de 80% de la pénalité de paiement tardif et de 20% de la pénalité de dépôt tardif ;
- Pour les entreprises dont la dette est comprise entre 50 et 99 millions de FCFA : abattement de 70% de la pénalité de paiement tardif et de 30% de la pénalité de dépôt tardif ;
- Pour les entreprises dont la dette est inférieure à 50 millions de FCFA : abattement de 60% de la pénalité de paiement tardif et de 40% de la pénalité de dépôt tardif ;

**Condition d'accès :**

- 1- Acquiescement de 50% du principal de la dette pour les entreprises dont le montant de la créance est inférieur à 100 millions de FCFA ;
- 2- Acquiescement de 30% du principal de la dette pour les entreprises dont le montant de la créance est compris entre 100 et 500 millions de FCFA ;
- 3- Acquiescement de 20% du principal de la dette pour les entreprises dont le montant de la créance est supérieur à 500 millions de FCFA.
- 4- Etablissement d'un échéancier sur le restant dû.

Ces conditions d'accès sont fixées à titre indicatif et pourraient être appréciées par les gestionnaires au cours des échanges.

Une équipe dédiée d'agents de la CNSS se fera le plaisir de vous assister et de répondre à toutes vos questions. **Veillez prendre rendez-vous au 06-05-33-51 / 06-05-33-75 / 06-05-33-97**

**NB :** Le non-respect de l'échéancier et/ou le non-paiement de la cotisation trimestrielle en cours, entraîne l'annulation des abattements et la reconstitution de la dette.

Fait à Libreville le, **23 OCT. 2019**

**Le Directeur Général**

**Romarc Ghislain YOUNGOU MBODOT**

Notre ambition : mieux vous servir

Boulevard de l'Indépendance • B.P : 134 Libreville - Gabon  
Tél : 01 76 24 39 • Fax : 01 74 64 25 • www.cnss.ga

1432  
01 75 73 90